



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Chardons d'Or et d'argent

Présentation et règlement

Pour promouvoir le développement des activités des organismes adhérents, l'UFUTA planifie des rencontres nationales périodiques dont l'organisation est confiée à une UTA volontaire. Ainsi, tous les quatre ans, est proposée une rencontre dont le but est de présenter, valoriser et récompenser les meilleures réalisations audio-visuelles et les meilleures photographies individuelles ou collectives réalisées dans les UIA/UTL/UTA.

Au siècle de l'image, en un moment où le magazine illustré, la TV, l'écran d'ordinateur sont devenus les principaux vecteurs de l'information, à une époque où l'enregistrement numérisé détrône les modèles précédents, où le visuel sert de pièces à conviction, il était indispensable de donner à ce support informatif une place dont l'importance est devenue indiscutable.

Les prix « *chardons d'or* » et « *chardons argent* » récompensent les meilleures productions dans chacune des deux catégories : « *film-vidéo* » et « *photographie* » réalisées sur un thème commun.

Pour mémoire, les précédentes journées audio-visuelles se sont déroulées à :

- Nancy – 1992 : à titre de lancement, thème libre
- Nancy – 1994 : « Architecture et vieilles pierres »
- Orléans- 1993 : « Les vieux métiers d'Art et d'Artisanat »
- Saint Nazaire – 2003 : « Contes, légendes et proverbes »
- Rennes – 2007 : « Etonnantes relations homme-animal »
- Amiens- 2011 : « L'eau dans tous ses états »

Les prochaines rencontres audio-visuelles seront organisées les 17, 18 et 19 juin 2015 par l'Université Permanente de Nantes sur le thème :

« l'art sous toutes ses formes »

.../...

Le thème : L'art sous toutes ses formes

Le mot « art » a une longue histoire, qui lui a donné l'occasion de couvrir une grande variété de situations. Il englobait une immense masse d'activités, où l'on opposait volontiers ce qui était considéré comme noble à ce qui ne l'était pas. Ainsi fondait-on le partage entre les arts mécaniques (où prévalait le travail de la main) et les arts libéraux (où prévalait celui de l'intellect). Il en subsiste encore des traces appréciables.

En témoignent les **deux premières définitions** données par le *Petit Larousse illustré* (1991) :

- « **Aptitude, habileté à faire quelque chose** ».

- « **Ensemble des moyens, des procédés, des règles intéressant une activité, une profession ; activité, conduite considérée comme un ensemble de règles à observer** ».

La production artistique (peinture, sculpture, architecture, pour ne citer que les plus classiques) n'est mentionnée qu'après celles-ci. Le petit monde des Beaux-arts s'est d'ailleurs élargi au cours du XX^e siècle avec le 7^e art (le cinéma), le 8^e (la télévision) et le 9^e (la BD). Au début de ce même siècle, dans les milieux les plus ouverts, il avait accueilli « l'art nègre ». On ne saurait oublier la création littéraire, la musique et la danse. On s'est parfois intéressé à tisser des liens entre les arts à finalité esthétique et ceux à finalité pratique. Ainsi avec les arts appliqués. Certains « ouvrages d'art » - comme les ponts - peuvent avoir un caractère esthétique. Et pourquoi pas un aqueduc, quand il s'agit du pont du Gard ? Qu'y a-t-il derrière l'expression « arts ménagers » ?

Tel que formulé, le sujet autorise à puiser dans tout ce large vivier. On pourrait y aller d'un **catalogue « à la Prévert »**. Ainsi la médecine est-elle un art, tout comme la vénerie, l'équitation, la conduite de la vie ou celle d'un raisonnement ; tout comme peuvent l'être aussi la façon de marcher, de respirer, ou même de se taire (A. Rey, *Dictionnaire culturel en langue française*, I, page 525, 2005). L'art de vivre peut-il être limité à la conduite de sa vie avec sagesse et sens moral ? Car l'humour se met volontiers de la partie quand il est question d'art. Ainsi a-t-on pu parler de l'art d'ennuyer tout le monde (susceptible de se décliner de plusieurs façons ; c'est une affaire d'imagination). Où s'arrêtent les contours du fameux art d'aimer, auquel Ovide, le contemporain d'Auguste, a donné ses lettres de noblesse ? Et ceux de l'art de plaire, son complémentaire à peine moins célèbre ?

L'art ne s'arrête pas aux choses aimables, dans les Beaux-arts pas plus qu'ailleurs. En ces années de commémoration de la Grande guerre, il faut se souvenir qu'il y a aussi un art de la guerre (de très célèbres traités portent ce titre : ceux de Sun tzu, de Machiavel...). De quoi s'agit-il donc ? Que de possibilités derrière l'expression « du grand art », pour souligner une habileté suprême ! Et quelle marque d'altruisme de la part de celui qui agit « pour l'amour de l'art », s'il s'agit bien d'un geste désintéressé...

A vos caméras et appareils de photo.

Yvon Le Gall
Président du Comité Scientifique

Règlement du concours des Chardons d'or et d'argent

1- Les Chardons d'or et d'argent sont un concours sur un thème arrêté par le conseil d'administration de l'UFUTA. Pour 2015, le thème est :

L'art sous toutes ses formes

2 - Ils récompensent les meilleures productions dans la catégorie VIDEO. Des médailles « au mérite » récompensent les meilleures contributions dans la catégorie PHOTO.

3 - Ne peuvent être inscrites au programme que les réalisations des ateliers vidéo ou photo des UIA/UTL/UTA membres de l'UFUTA, à l'exclusion de toute autre production professionnelle ou commerciale.

4 - Toute participation est sous réserve d'une inscription (1 fiche par œuvre) préalable au Concours.

5 - Spécifications techniques vidéo :

Supports : DVD, DVD blu-ray, clé USB (préciser le type de fichier)

Son : mono ou stéréo

Durée maximum : 10 minutes

6 - Chaque vidéogramme doit être accompagné d'une fiche technique et du synopsis ; avec pour indications accompagnant chaque œuvre : titre de l'œuvre ; nom, prénom et adresse de l'auteur ; la désignation de l'UTL/UTA/UIA d'appartenance.

7 - Spécifications techniques photo :

5 photos maximum par participant

Photos Noir et Blanc ou Couleur ; sur papier

Format : dimensions libres (maximum 30x30 cm, hors tout)

Indications au dos de chaque photo : titre de l'œuvre ; nom, prénom et adresse de l'auteur ; les N° des photos à l'intérieur de la série et la désignation de l'UTL/UTA/UIA d'appartenance

8 - Responsabilités-Assurance :

Les organisateurs s'engagent à prendre le plus grand soin des œuvres présentées et du matériel qui leur sera confié. Pendant leur séjour dans les salles d'exposition ou de projection, une assurance sera souscrite pour le risque de vol, de perte ou de détérioration.

Ils déclinent toute responsabilité pour ces mêmes risques pouvant se produire pendant l'envoi ou le retour des œuvres.

9 - Les œuvres seront rendues aux participants sur place.